**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JANVIER 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mérobert, dûment convoqué, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Arnauld DENICOLAÏ, 1er Adjoint, Mme Cynthia SAVARIT, 2ème Adjointe, Mme Marie Patricia LACRAMPE, 3ème Adjointe, Mme Christine LEFEVRE, 4ème Adjointe, M. Patrick TESSIER, Mmes Patricia BORNAT, Madeleine BOURROUX, MM. Jérémy DAUVILLIERS, Olivier LEFEBVRE, Mmes Danielle THEGARID & Corine AYMERICH

**Absents excusés représentés** : M. Jean-Michel MARTIN a donné pouvoir à M. Alain MARTIN, Maire, M. José LIÉBEAUX a donné pouvoir à MM. Jérémy DAUVILLIERS, M. Emmanuel SAVARIT a donné pouvoir à Mme Cynthia SAVARIT, 2ème Adjointe

**Secrétaire de séance** : Mme Cynthia SAVARIT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

* **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 et demande aux conseillers s’ils sont d’accord sur les termes et si celui-ci est bien le reflet de la réunion.

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

**DCM 2023/01 : AMPS (Authon-la-Plaine, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille) : Participation financière supplémentaire**

**CONSIDÉRANT** la demande de participation financière supplémentaire de l’AMPS, d’un montant de 13 496,80 € ;

**CONSIDÉRANT** l’exposé de Monsieur Alain MARTIN, Maire de Mérobert et de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Président de l’AMPS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

* **ACCEPTE** la demande de participation financière supplémentaire de l’AMPS ;
* **PRECISE** que la somme de 13 496,80 € sera mandatée article 65548.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Eclairage public : Il a été remarqué que le matin les lampadaires s’allument bien après 6h00. Le prestataire sera contact pour effectuer une vérification du bon fonctionnement des horloges.
* Décès de Madame MARLIN, maman de Franck MARLIN, Maire d’Etampes : Les obsèques se dérouleront jeudi 19 janvier 2023 à 10h30 à l’Eglise Saint Gilles d’Etampes. La Municipalité déposera une gerbe en signe de soutien à la famille.
* Salle des Fêtes : 3 bancs et 2 tables basses pour enfants ont été déposés à la salle par l’Association Côté Bambins suite à un don de matériels. Monsieur le Maire a rencontré les membres de l’Association et a demandé l’enlèvement de ce matériel, dans la mesure où il n’y a pas de place à la salle pour stocker celui-ci.
* Surveillance du car le matin : L’Agent technique de la commune est mis à disposition de l’AMPS (Authon-la-Plaine, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille) pour effectuer la surveillance des enfants dans le car tous les matins.
* Fête du village : Deux dates sont retenues en vue d’organiser la Fête du Village : le samedi 3 juin 2023 et le samedi 2 septembre 2023.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le Maire, Le Secrétaire de Séance, Les Conseillers**

**MARTIN Alain**